

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 décembre 2015

Présents : Lilian BILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Corinne DONDE, Christine DROUILHET, François FERTHET, Karine JULIEN, Stéphane MARZA, Isabelle PAPIN, Yvan PAUGET

Absents excusés :

Secrétaire de séance : François FERTHET

LOI NOTRe.

● **Avis sur le projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunale SDCI :**

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités ont deux mois pour formuler leur avis quant au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 12 octobre par Monsieur le Préfet.

Ce projet prévoit la constitution d'une nouvelle communauté d'agglomération autour de Bourg-en-Bresse par fusion de Bourg-en-Bresse Agglomération avec les communautés de communes du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, de Montrevel-en-Bresse, du canton de Coligny, de Treffort-en-Revermont, de La Vallière et de Bresse-Dombes-Sud-Revermont, soit 77 communes et 127 500 habitants.

Après en avoir délibéré, à 1 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la proposition de Monsieur le Préfet à la fusion de Bourg-en-Bresse Agglomération avec les communautés de communes du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, de Montrevel-en-Bresse, du canton de Coligny, de Treffort-en-Revermont, de La Vallière et de Bresse-Dombes-Sud-Revermont

Voirie

Dénomination des voies et numérotation des habitations :

Monsieur Lilian BILLET, Premier Adjoint fait part des dernières modifications apportées aux propositions initiales de dénominations des voies; à savoir :

- Mention de la place existante : « Place de l'église »
- Impasse du Bourg-Dernier
- Impasse Léandre Jaillet
- RD56b : Route de Saint-Amour
- RD1b : Route de Mailly
- RD52e : Route de Coligny
- Impasse de La Croix : Impasse de Lacroix

Des tarifs et échantillons de plaques de dénomination et numérotation seront demandés à divers fournisseurs pour être présentés lors de la prochaine réunion de la commission voirie.

Assainissement

Extension du réseau d'assainissement au Villard.

Monsieur Lilian BILLET, premier adjoint, rappelle les points financiers de ce projet :

Travaux estimés par l'entreprise INFRATECH à 70 255 € HT

Des dépenses supplémentaires seront à prévoir pour l'alimentation électrique et le branchement eau du poste de relèvement.

Des subventions ont été allouées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau respectivement de 15 071 € et 13 200 €

Une réunion est fixée sur le terrain le 05/01/16 avec des techniciens du SIEA pour étudier les branchements électriques.

Les propriétaires des terrains non bâtis sur lesquels ont été prévu le passage de canalisations sont conviés à une réunion qui aura lieu le 19/12/2015.

Assainissement collectif

L'agence de l'EAU accorde une prime de 1000 euros à la commune (Budget assainissement 2016) dans le cadre de l'aide à la gestion durable des services d'assainissement 2015 (activité 2013)

Forêt

Programme des coupes de bois en forêt communale 2016

Le Conseil Municipal délibère et approuve le programme de coupes de bois proposé par L'Office National des Forêts pour l'année 2016, en forêt communale de Fougemagne parcelles A,B,C,D,E et bois «Le Choudet » parcelle G.

Vente de bois :

Suite à l'appel d'offre lancé pour la vente d'un lot de 68.11 m³ de chênes rouges (lieu-dit Villeneuve), coupés et sortis bord de route une offre d'achat a été signée par l'entreprise GST Bois pour un montant de 6 022.00 €.

La coupe des peupliers au lieu-dit « La Crevée » a débuté.

Projet TEPOs (Territoire à Energie POsitive)

Monsieur le Maire rappelle que la Conférence Climat (COP21) se tient actuellement à Paris où chaque pays participant doit annoncer un plan de transition énergétique afin que la hausse de la température moyenne globale ne dépasse par le seuil de 2°C.

Il rappelle que l'Union Européenne a défini un objectif de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre, de 27% des consommations d'énergie et la production de 27% d'énergie issue des renouvelables d'ici 2030.

Il expose que le Syndicat mixte Cap 3B, auquel a adhéré la CCCC a été retenu suite à l'appel à projet national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », donnant accès au financement de projets d'investissements via le Fonds national pour la Transition énergétique.

Pour bénéficier de ces fonds, Cap 3B doit répondre à un second appel à projet initié par l'ADEME et la Région, qui nécessite l'implication de l'ensemble de son territoire (pôle urbain, péri-urbain et zones rurales).

La démarche Territoire à Energie Positive (TEPOs) vise à l'horizon 2050 à équilibrer les consommations énergétiques et les productions d'énergies renouvelables du territoire.

A l'échelle de 2050, les consommations d'énergies sur le territoire de Cap3B devront être divisées de moitié et le territoire devra être énergétiquement plus autonome.

Pour la période 2016-2017 une enveloppe de 500 000 € est prévue pour subventionner les dossiers dont le but est la réduction d'énergie et le développement durable. Les projets qui en bénéficieront devront être terminés en 2017.

Lors de son dernier Conseil Communautaire la CCCC a décidé de s'engager dans la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOs) initiée par le Syndicat mixte Cap 3B.

Les communes membres doivent donc définir un premier programme d'actions pluriannuel (2015-2020) dans les domaines du bâti, des mobilités alternatives et du développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, monsieur le Maire propose aux membres du conseil de soutenir un projet consistant en l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école pour autoconsommation.

Il estime cette production à 10 000 kw /an alors que la consommation annuelle 2015 en électricité de l'ensemble mairie, école, salle polyvalente est de 19 000 kw. Il précise que le coût d'une telle installation est de 25 000 € et qu'avec la subvention qui serait allouée et l'économie réalisée, le temps de retour sur investissement serait de 3 ans.

Toutefois, si ce projet venait à ne pas bénéficier d'une subvention il sera abandonné.

Affaires diverses :

- Acquisition d'un défibrillateur :

Pour l'exercice 2016 les projets liés à la sécurité pourront bénéficier d'une aide financière au titre de la réserve parlementaire. Des devis pour installation et maintenance d'un défibrillateur seront demandés à divers fournisseurs et un dossier de demande de subvention transmis.

- Fête patronale :

Une réunion aura lieu le 14/12 entre les membres du Comité des fêtes et les forains en vue de la programmation des animations de la fête patronale de 2016.

- Terrain de foot :

Le terrain est abîmé du fait des dégâts causés par des taupes. Le Conseil Municipal a pris connaissance de deux devis pour destruction de taupes mais n'a pris aucune décision.

- Pont des Maillys

La circulation sera ré-ouverte provisoirement à partir du 18/12/2015. Elle sera à nouveau coupée une quinzaine de jours au printemps (mars/avril) afin de terminer les travaux d'enrobé et d'étanchéité.